



Conseil économique et social

Distr. générale
14 février 2025
Français
Original : anglais

Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques Session de 2025

New York, 28 avril-2 mai 2025

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Promotion et renforcement des capacités : renforcement
de la publicité et de la sensibilisation à l'importance
de la normalisation des noms géographiques**

Faire progresser la normalisation des noms géographiques en Arménie pour contribuer au développement durable

Résumé**

La normalisation des noms géographiques est un outil essentiel pour préserver le patrimoine culturel, favoriser une communication efficace, renforcer la coopération mondiale et assurer le développement durable des pays. À cet égard, l'Arménie a accompli des progrès considérables, consciente de ce que la normalisation des noms géographiques peut apporter à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La normalisation s'appuie sur des caractéristiques linguistiques, culturelles et historiques.

Le rapport donne un aperçu des initiatives entreprises par l'Arménie pour normaliser les noms géographiques, mettant l'accent sur les progrès réalisés en 2024. Ces initiatives s'inscrivent dans la vision stratégique du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, qui consiste à promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour atteindre les objectifs de développement durable. La normalisation des noms géographiques arméniens pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'éducation de qualité (objectif 4), aux villes et communautés durables (objectif 11), à l'industrie, à l'innovation et à l'infrastructure (objectif 9), à la paix, à la justice et à des institutions efficaces (objectif 16) et aux partenariats pour la réalisation des objectifs (objectif 17).

* GEGN.2/2025/1.

** Le rapport complet (GEGN.2/2025/75/CRP.75) a été établi par le Comité du cadastre de l'Arménie. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/4th_session_2025/.



En 2024, l'Arménie a largement progressé sur la voie de la normalisation des noms géographiques. Sa Commission spéciale sur les noms géographiques, créée en 2000, a été restructurée pour inclure des représentantes et représentants des organismes publics et organisations concernés. La restructuration visait à renforcer la capacité de la Commission d'évaluer et d'approuver les noms géographiques en tenant compte de la diversité culturelle et linguistique de l'Arménie, tout en garantissant le respect des normes nationales et internationales. La Commission organise régulièrement des sessions pour débattre des questions ouvertes et répondre aux demandes des communautés concernant les noms géographiques dans les limites de son mandat. Une fois que les parties se sont mises d'accord, les propositions de changement de nom de certaines agglomérations sont soumises aux gouverneurs régionaux, accompagnées des justifications ad hoc.

Des travaux sont en outre en cours pour créer un « passeport » pour chaque objet géographique dans le registre des noms géographiques de l'État. Plus de 2 000 passeports de ce type ont déjà été créés. Les passeports incluront des photographies et de brèves descriptions de chaque objet géographique. Des informations complètes sur les objets seront mises à la disposition du public et fourniront des données fiables pour les cartes, les guides et le matériel pédagogique. Cette initiative devrait grandement contribuer à la promotion du tourisme en Arménie. Les passeports de chaque objet seront disponibles sur le portail géographique national, ce qui permettra au public d'accéder à des informations géographiques précises et actualisées.

En conclusion, les mesures que l'Arménie prend pour normaliser les noms géographiques montrent l'attachement profond du pays au développement durable, à la préservation de la culture et à la collaboration internationale, faisant de la gestion des noms géographiques un outil essentiel permettant de renforcer l'identité nationale, de favoriser l'inclusion et de stimuler la croissance à long terme.
